

Lors des tests d'évaluation, l'élève doit être capable de :

### 1. Technique instrumentale (fabrication du son)

- Expliquer le mécanisme physique de la fabrication de la note et le démontrer physiquement

- Conditions :

\*Expliquer oralement le phénomène en partant du ventre jusqu'aux lèvres

\*Montrer le phénomène

Barème d'évaluation suffisant :

\*Explication correcte du phénomène à 100%

\*La respiration doit être chaude (abdominal)

### 2. Montrer l'assimilation de la technique « no pressing » et position de la langue dans l'articulation des notes (A pour les notes graves, E pour les sons dans le medium, I pour les sons Aigues)

Conditions :

Avec l'embouchure seul

\*Produire un sifflement avec la trompette posée sur la paume de la main

\*Produire une gamme majeure montée & descendre, avec le « buzzing » et l'embouchure

Avec l'instrument

\*Produire des sons graves et aigus avec articulation de la langue

\*Jouer dans les registres grave et aigus (du fa# grave au do aigu (jouer chromatique sur 2 octaves)

Barème d'évaluation suffisant :

\*Le sifflement est clairement audible

\*la gamme est clairement audible

\*Les sons sont articulés avec la voyelle correcte

\*Sons propres sur les 2 octaves et ½

### 3. Lire à vue et jouer une partition

Conditions :

\*Partition à choix du jury

\*Préparation 2 minutes

\*Tempo à choix de l'élève

\*Difficultés mélodique jusqu'à 3 altérations

\*Difficultés rythmique : croches, triolets

Barème d'évaluation suffisant :

\*Maximum 1 erreur rythmique et 1 erreur mélodique toutes les 3 mesures

### Critères d'évaluation

- Evaluation :

De 5.6 à 6 excellent

De 5.1 à 5.5 très bien

De 4.6 à 5 bien

De 4 à 4.5 suffisant

De 0 à 3.9 insuffisant